



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JANVIER 2016**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

Absents et excusés : M. Yannick MARTIN - M. Franck DUFOUR, M. Jean-Claude PUECH.
Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 4 Décembre 2015, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N°157-2015 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : cadastrée Section AP 74 de 1 120 m².

Décision Municipale N°158-2015 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle suivante : cadastrée Section AT 135 de 327 m².

Délibération N°1-2016 : REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – SECTEUR UCe.

DECIDE à l'unanimité :

- 1- de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'Urbanisme ;
- 2- que l'objectif poursuivi est le suivant : augmenter légèrement le périmètre de la zone UCe pour rendre possible la réalisation d'équipements de sport et loisirs sur du foncier communal ;
- 3- de fixer les modalités de la concertation prévues par les articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'Urbanisme de la façon suivante : Registre en mairie, Exposition publique.
- 4- de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
- 5- de solliciter de l'Etat conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
- 6- que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 2-2016 : REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - SECTEUR UA.

DECIDE à l'unanimité :

- 1- de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'Urbanisme ;
- 2- que l'objectif poursuivi est le suivant : Intégrer une partie de la parcelle AT178 en zone UA ;
- 3- de fixer les modalités de la concertation prévues par les articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'Urbanisme de la façon suivante : Registre en mairie, Exposition publique.
- 4- de donner pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
- 5- de solliciter de l'Etat conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme ;
- 6- que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°3-2016 : VENTE DU BIEN CADASTRE EN SECTION AW 24.

ACCEPTÉ à l'unanimité, de signer un compromis de vente pour 350 000 € avec Monsieur Mathew FERNLEY et Madame Mitra ZARE-AZIRANI, après la réalisation des conditions suspensives et de signer la vente des parcelles AW23, AW24 et AW427,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte de vente,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°4-2016 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE.

ACCEPTÉ à l'unanimité, les prestations du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction chaque année.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°5-2016 : CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU VAUCLUSE.

EMET à l'unanimité, un avis défavorable pour mener une action de lutte contre la maladie du chancre coloré pour les platanes de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire, de procéder à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°6-2016 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC LA CCPAL : Avenant n°1.

ACCEPTÉ à l'unanimité, l'avenant n° 1 de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la CCPAL ;

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget 2016 de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°7-2016 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 137-2015 RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE FRAIS D'HEBERGEMENT.

DECIDE à l'unanimité, de rembourser 152 € à Madame Henriette TURCO, conseillère municipale, pour les frais d'hébergement du chauffeur de bus lors du voyage à Grinzane Cavour ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°8-2016 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION « LE SOU DES ECOLES ».

DESIGNE à l'unanimité, Madame Monique AUBERT, déléguée auprès de l'association « Le Sou des Ecoles ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°9-2016 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGE DE FRANCE ».

DESIGNE à l'unanimité, Monsieur Patrick MERLE, délégué auprès de l'association « Les Plus Beaux Villages de France ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°10-2016 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE PATRIMOINE ET CULTURE.

DESIGNE à l'unanimité, Monsieur Fabien TEMPIER, en qualité de délégué auprès de la Commission Communale Patrimoine et Culture.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°11-2016 : MARCHE DE CONSTRUCTION DES COURTS DE TENNIS : AVENANT N° 2.

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 2 de l'entreprise SOFBTENNIS s'élevant au montant de 13 830,00 € HT, pour permettre la construction des courts de tennis dans les règles de l'art ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°12-2016 : MARCHE D'ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES.

DECLARE à l'unanimité, sans suite le marché d'assurances pour les risques statutaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°13-2016 : CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC LES ETABLISSEMENTS POITEVIN.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'un contrat d'entretien pour les horloges du campanile et de l'église est nécessaire. La prestation comprend une visite annuelle systématique et toute intervention sur la demande de la commune pour dépannage, la main d'œuvre et le déplacement étant gratuit.

Les Etablissements POITEVIN proposent à la commune une convention d'entretien pour les deux horloges au prix de 350 € HT par an pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, par période annuelle d'année en année. Son prix est révisable chaque année suivant les indices officiels du SMIC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité, l'entretien des horloges pour le montant annuel de 350 € HT pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien avec les Etablissement POITEVIN.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°14-2016 : APPEL A COTISATION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET 84.

EMET à l'unanimité, un avis favorable pour la subvention de 314 € sollicitée par l'ADCCFF de Vaucluse,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°15-2016 : APPEL A COTISATION DE L'AFCCRE.

EMET à l'unanimité, un avis défavorable à l'appel à cotisation de 191 € pour 2016 auprès de l'AFCCRE.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°16-2016 : CESSION DE TERRAIN DE MONSIEUR GIRARD GEORGES AU PROFIT DE LA COMMUNE.

ACCEPTE par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Chantal BASIN), la cession de 110 m² de la parcelle AI 2 pour un euro symbolique,

DESIGNE Maître BASIN pour établir l'acte notarié,

PRECISE que les frais notariés seront inscrits au budget 2016 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N°17-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Lee Ingénierie de Rilleux la Pape (Rhône) relative à l'attribution du marché de circulation et de stationnement, pour le montant de 5150 € HT, ainsi que l'option de 550 €;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N°18-2016 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 94-2015 RELATIVE AU RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS.

APPROUVE à l'unanimité, la création de trois emplois d'agents recenseurs du 5 janvier 2016 au 20 février 2016 inclus ;

PRECISE que la rémunération de chaque agent recenseur sera établie selon le forfait brut de 1 000 €.

CHARGE Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 16 Janvier 2016
Le Maire,



Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

Représentées : Mme Fabienne GATIMEL a donné pouvoir à Mme Monique AUBERT
Mme Catherine ROSSI a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT

Absents et excusés : M. Patrick MERLE - M. Franck DUFOUR, M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 7 janvier 2016, approuvé à l'unanimité.

DECISION MUNICIPALE N° 19-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée en section AT 93 de 66 m²

Délibération N° 20-2016 : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER

DECIDE à l'unanimité :

1- de prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme dont le but est de définir au sein de la zone UB du PLU un secteur à l'intérieur duquel la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux au sens de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation bénéficie d'une majoration du volume constructible tel qu'il résulte des règles relatives au gabarit, à la hauteur et à l'emprise au sol, conformément au 2° de l'article L.1514-28 du CU

- d'augmenter la hauteur maximale des constructions sur un terrain communal afin de permettre la réalisation d'un projet qualitatif de logements locatifs sociaux, tout en intégrant la présence du risque inondation présent sur la zone.

2- de fixer les modalités de la mise à disposition du dossier comme suit :

- Le dossier de modification sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, pendant une durée d'un mois

- Les dates et les modalités de la consultation seront rendues publiques au moins huit jours avant par affichage sur les panneaux administratifs et publication dans un journal diffusé dans le département

- Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, pendant toute la durée de la consultation.

3- de charger Habitat & Développement 84 de la réalisation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme;

4- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

5- de solliciter de l'Etat conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

6- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan d'Occupation des Sols seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 21-2016 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AUPRES DE L'ASSOCIATION « LI BARRULAIRE »

EMET à l'unanimité, un avis favorable à l'utilisation de la salle « Marguerite Réau » au 1^{er} étage et la grande salle de la salle polyvalente

PRECISE que l'association sera tenue de fournir une attestation d'assurance à la commune pour la période de septembre 2015 à novembre 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux municipaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 22-2016 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACHAT DE RIDEAUX OCCULTANTS POUR LA SALLE POLYVALENTE

DECIDE à l'unanimité, d'acheter les rideaux occultants pour la salle polyvalente au prix de 150 € TTC

CHARGE Monique AUBERT, conseillère municipale, de payer l'achat qui lui sera remboursé sur présentation de la facture

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 5 février 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT (arrivée délibération N°33) - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN.

Absents et excusés : - M. Franck DUFOUR, M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 21 janvier 2016, approuvé à l'unanimité.

DECISION MUNICIPALE N° 24-2016 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE.

DECIDE d'accepter à l'unanimité la proposition de contrat de la Société CITEOS pour un prix moyen forfaitaire par foyer de 38,50 € HT, soit un montant annuel de 3 888,50 € HT (4 666,20€ TTC pour 101 foyers).

Délibération N° 25-2016 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLU – SECTEUR UCe.

TIRE à l'unanimité, le bilan suivant de la concertation :

La concertation de la population a pris deux formes, une mise à disposition d'un registre en mairie pendant toute la durée de la procédure, et l'organisation d'une exposition publique au cours de laquelle ont été présentés les principaux éléments du projet ainsi que les évolutions prévues au niveau du document d'urbanisme.

L'exposition publique a permis à la commune de présenter l'objectif et l'intérêt du projet, ainsi que les évolutions apportées au PLU pour permettre sa mise en œuvre. Plusieurs personnes sont venues prendre connaissance des documents, et une seule personne a formulé des remarques qui ont permis de corriger le périmètre concerné par le classement en zone UCe, en ne prenant en compte que le terrain communal. Les autres remarques portaient sur le souhait du maintien en zone A de la parcelle communale, mais pour la commune le développement de ce secteur d'équipements sportifs existant ne peut se faire que sur des terrains actuellement classés en zone agricole, et au regard d'un certain nombre de critères, la parcelle concernée par la procédure s'est avérée le choix le plus adapté. Ainsi, cette exposition publique a permis à la municipalité d'expliquer l'objet et l'intérêt de la démarche pour la commune.

ARRETE le projet révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ménerbes tel qu'il est annexé à la présente ;

PRECISE que le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis, certains de ces avis étant formulés dans le cadre d'une réunion d'examen conjoint :

- à Monsieur le Préfet,
- au président du Conseil Régional,
- au président du Conseil Départemental,
- aux représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture),
- au président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,
- au directeur du CRPF,
- au directeur de l'INAO.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et mention de cet affichage sera réalisée dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier sera tenu à disposition du public en Mairie.

Délibération N° 26-2016 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLU – SECTEUR UA.

TIRE à l'unanimité le bilan suivant de la concertation :

La concertation de la population a pris deux formes, une mise à disposition d'un registre en mairie pendant toute la durée de la procédure, et l'organisation d'une exposition publique au cours de laquelle ont été présentés les principaux éléments du projet ainsi que les évolutions prévues au niveau du document d'urbanisme.

L'exposition publique a permis à la commune de présenter l'objectif et l'intérêt du projet, ainsi que les évolutions apportées au PLU pour permettre sa mise en œuvre. Plusieurs personnes sont venues prendre connaissance des documents, et une seule remarque a été formulée ne concernant pas directement la procédure, mais portant sur une question d'ouverture d'une construction existante. Cette concertation a permis à la commune d'expliquer l'objet de la démarche.

ARRETE le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ménerbes tel qu'il est annexé à la présente ;

PRECISE que le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis, certains de ces avis étant formulés dans le cadre d'une réunion d'examen conjoint :

- à Monsieur le Préfet,
- au président du Conseil Régional,
- au président du Conseil Départemental,
- aux représentants des chambres consulaires (métiers, commerce et industrie, agriculture),
- au président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,
- au directeur du CRPF,
- au directeur de l'INAO.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et mention de cet affichage sera réalisée dans un journal diffusé dans le département

Le dossier sera tenu à disposition du public en Mairie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 27-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MISSION SPS ET CT POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis l'entreprise APAVE pour le montant de 7 540 € HT pour le CT et 3 675 € HT pour la mission SPS.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2016 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 28-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE MISSION OPC POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX.

ACCEPTE à l'unanimité le devis du Cabinet ADAXA pour un montant de 15 568 € HT,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2016 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 29-2016 : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF DE LA MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX.

APPROUVE à l'unanimité, l'APD pour la construction de la maison de santé et des logements sociaux et communaux du maître d'œuvre Monsieur FAU,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 30-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LA MISE A LA TERRE DU CAMPANILE.

ACCEPTE à l'unanimité, le devis l'entreprise BISCARAT pour un montant de 3266 € HT,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget 2016 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement des travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 31-2016 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

APPROUVE à l'unanimité, les dates de location du domaine public du 15 mars au 15 novembre.

FIXE le tarif de location du domaine public à 40 € le m².

PRECISE que cette recette sera inscrite au budget 2016 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 32-2016 : LOCATION DU LOCAL PROFESSIONNEL ET DE L'APPARTEMENT POUR LE MEDECIN GENERALISTE DU VILLAGE.

APPROUVE à l'unanimité, l'installation d'un nouveau médecin,

ACCEPTTE la location du local médical et du logement à compter du 1^{er} Juin 2016 au prix de 300 € mensuel.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 33-2016 : ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2016.

APPROUVE à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes dans sa totalité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 34-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE ».

ACCEPTTE à l'unanimité, la demande de contribution pour 2016, formulée par l'Association « Les Plus Beaux Villages de France » pour le montant de 3 416 €

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Primitif de 2016 de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 35-2016 : APPEL A COTISATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE VAUCLUSE – EXERCICE 2016.

ACCEPTTE à l'unanimité, l'appel de cotisation de l'Association des Maires de Vaucluse, au titre de l'année 2016, pour le montant de 231,47 €,

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget de la commune sur l'exercice 2016.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 36-2016 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL MUNICIPAL.

AUTORISE à l'unanimité, l'achat de chèques cadeau d'un montant total de 1000 € pour l'ensemble des agents municipaux auprès du Groupe La Poste,

PRECISE que Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 37-2016 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE.

DECIDE à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, à compter du 1^{er} avril 2016,

S'ENGAGE à modifier le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en conséquence.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 22 Mars 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération n°39-2016) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT (Départ délibération n°51-2016) - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération n°40-2016).

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 10 Mars 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 38-2016 : PARTICIPATION 2016 POUR L'ASSOCIATION « PREVIGRELE ».
APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une participation à l'Association PREVIGRELE pour le montant de 440 €, **PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2016 de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 39-2016 : CIMETIERE : MISE EN PLACE DE TARIFICATION DES CONCESSIONS FUNERAIRES DANS LE CARRE 4.

DECIDE à l'unanimité : **Au vu de la place restante dans le carré 4,**

Article 1 : Il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales la concession suivante :

- Concession cinquantenaire : 800 €

Article 2 : Chaque concession de terrain aura une dimension de 2,20 m de largeur par 2,80 m de longueur, alignée sur celles existantes, pour ne pas perturber les alignements et assurer ainsi la sécurité des usagers du cimetière ainsi que la circulation des entreprises de pompes funèbres pour procéder aux inhumations.

Article 3 : Sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale, 33,4 % du prix de la concession.

Article 4 : Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures relatives au carré 4 ayant même objet, sont et demeurent abrogées.

Article 5 : Monsieur le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal n° 33-2014 en date du 7 avril 2014 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 40-2016 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – LOT 1 : AVENANT N° 1.

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 1 de la SARL CRPA s'élevant au montant de 19 280,02 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 41-2016 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – LOT 11 : AVENANT N° 1.

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 1 de l'entreprise BISCARAT s'élevant au montant de 9 110,50 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 42-2016 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – LOT 12 : AVENANT N° 1.
ACCEPTÉ à l'unanimité, l'avenant n°1 de l'entreprise BISCARAT s'élevant au montant de 9 9975,50 € HT,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 43-2016 : AIDE A LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE PAR L'ASSOCIATION EGEE.
APPROUVE à l'unanimité, l'aide à la réalisation du document unique par l'Association EGEE,
ACCEPTÉ la prestation de réalisation du document unique pour le montant de 556 €,
PRECISE que les crédits sont inscrits sur le budget 2016 de la commune et que la maintenance annuelle sera prise en compte sur le budget 2017 de la commune.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 44-2016 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE –EXERCICE 2015.
APPROUVE le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2015,
ARRETE les résultats définitifs,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 45-2016 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON – EXERCICE 2015.
APPROUVE le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion de la Maison de la Truffe et du Vin du Luberon pour l'exercice 2015,
ARRETE les résultats définitifs,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 46-2016 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE.
DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :
En section de Fonctionnement :
• Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 soit la somme de 12 000 €,
En section d'Investissement :
• Report du déficit d'investissement au compte 001 de - 79 881,43 €,
• Affectation au compte 1068 de la somme de 252 651,49 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 47-2016 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.
DECIDE à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :
En section de Fonctionnement :
• Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de 53 201,31 €.
En section d'Investissement :
• Report de l'excédent d'investissement au compte 001 de 60 595,98 €.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 48-2016 : BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE.
APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune pour l'Exercice 2016 comme suit :
• Section de fonctionnement : **1 235 927,30 €**
• Section d'investissement : **2 273 436,49 €**
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 49-2016 : BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif de la Maison de la Truffe et du Vin pour l'exercice 2016, comme suit :

- Section de fonctionnement : **102 186,01 €**,
- Section d'investissement. : **82 745,46 €**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 50-2016 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2016.

ACCEPTE PAR 11 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, le versement des subventions aux associations ci-dessus indiquées,

	Subventions 2016
ADO-ME	
LA STRADA	1 200 €
LE FOYER RURAL	4 500 €
LE COMITE DES FETES	18 000 €
LA SOCIETE DE CHASSE « LA PHILOSOPHE »	1 000 €
LI BARRULAIRE	
L'UNION SPORTIVE MENERBIENNE	
LE SOU DES ECOLES	2 000 €
LE FOND JANE EAKIN	2 000 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	1 500 € (500€ X 3)
L'USEP (ECOLE)	500 €
L'ASSOCIATION DES BOULISTES	
LE CHŒUR DU LUBERON	800 €
UN LIEU UNE ŒUVRE	500 €
LES AMIS DE ST-HILAIRE	500 €
INSIEME	1 000 €
TOTAUX	33 500 €

DECIDE d'inscrire cette dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du Budget Primitif de la Commune sur l'exercice 2016.

APPROUVE PAR 11 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS

Délibération N° 51-2016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016.

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 11,61 %,
- taxe foncière bâtie : 12,88 %,
- taxe foncière non bâtie : 30,61 %,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 52-2016 : DEPLACEMENT DU BOULODROME.

DECIDE PAR 10 VOIX POUR et 3 CONTRE, de partager le stade de football actuel en deux parties : une partie pour un petit stade et une autre partie pour les jeux de boules.

APPROUVE PAR 10 VOIX POUR et 3 CONTRE

Délibération N° 53-2016 : TRAVAUX DE DEMOLITION INTERIEURE DU LOGEMENT COMMUNAL 40 CHEMIN DE LA MONTAGNE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise TRUPHEMUS pour la démolition intérieure de l'appartement s'élevant à la somme de 4 260 € HT,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2016 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 54-2016 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CREATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT.

EMET à l'unanimité, un avis favorable à la création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie du Massif du Petit Luberon.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 55-2016 : ANNUALISATION DE L'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES.

ACCEPTÉ PAR 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION l'annualisation du temps de travail de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

APPROUVE PAR 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 30 Mars 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN (arrivée délibération n°60)- Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN (arrivée délibération n°59) - M. Jean-Claude PUECH.

Représentés : M. Bruno CHABERT a donné pouvoir à M. Eric ARIAS,
M. Patrick MERLE a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 29 Mars 2016, approuvé à l'unanimité.

Décision N° 56-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AT 201.

Délibération N° 57-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2016 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE, DE LA PHARMACIE ET DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, de 35 %, de l'assiette de la dépense totale s'élevant à 1 993 353 € HT, pour le projet de construction de la maison de santé, de la pharmacie et des logements sociaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et formalités utiles, à signer toutes pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 58-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016 : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE, DE LA PHARMACIE ET DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUX.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès de l'État, au titre du soutien à l'investissement public local pour l'année 2016, d'un montant total de travaux de 1 993 353 € HT, pour le projet de construction de la maison de santé, de la pharmacie et des logements sociaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et formalités utiles, à signer toutes pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 59-2016 : PRESCRIPTION DE LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE.

DECIDE à l'unanimité, de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Ménerbes approuvé le 5 octobre 2015.

DECIDE de définir les objectifs poursuivis suivants, pour la révision du RLP, à savoir :

- Prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 30 janvier 2012 qui apportent de nouvelles restrictions (règles de densité, restrictions concernant les publicités lumineuses) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro affichage.).
- Lutter contre les pollutions visuelles en prenant en compte les dispositions de la Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon révisée.
- Prendre en compte les enjeux paysagers à travers un traitement privilégié des centres anciens, des entrées de ville et des axes structurants.
- Prendre en compte les nouvelles limites de l'agglomération et les nouveaux quartiers urbanisés.
- Prendre en compte les besoins des activités implantées ces dernières sur la commune.
- Proposer des règles sur la totalité du territoire communal afin de préserver les paysages agricoles et naturels.

ENGAGE la procédure conformément aux dispositions du titre V du livre Ier et notamment le chapitre III du code de l'Urbanisme

DEFINIT conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme les modalités de concertation suivantes :

- la mise à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la révision,
- un ou plusieurs article(s) d'information sur l'état d'avancement de la procédure et du projet dans le magazine municipal ou sur le site internet de la commune de Ménerbes,
- une ou plusieurs réunion(s) publique(s) ;

CONFIRME le choix du prestataire URBANISME & PAYSAGES pour le lot 1 du groupement de commandes MAPA lancé par le Parc Naturel Régional du Luberon.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées conformément aux dispositions de l'article L153-11 du Code de l'Urbanisme ;

ASSOCIE les services et instances conformément aux dispositions des articles L132-7 du Code de l'Urbanisme ;

RAPPELLE que conformément à l'article L153-17 du Code de l'Urbanisme, seront consultés, à leur demande, les Maires des communes voisines et autres associations intéressées par la Révision du Règlement Local de Publicité ;

RAPPELLE qu'en application de l'article L581-14-1 du Code de l'Environnement, le projet de règlement arrêté est soumis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites ;

SOLLICITE le concours de l'État et/ou de tout autre instance octroyant une subvention, pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du RLP ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget communal ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicités (réception en sous-préfecture, affichage en mairie, mention dans un journal d'annonces légales).

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 60-2016 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AVENANT N° 3

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre s'élevant à un montant de 4 060,95 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 61-2016 : REGLEMENT DE L'INDEMNITE DE REDUCTION POUR UNE SUCCESSION.

ACCEPTE par 13 voix pour et 1 abstention, de régler l'indemnité de réduction de 94 036,77 € au fils héritier du défunt,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE PAR 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Délibération N° 62-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAISON JANE EAKIN.

ACCEPTE par 13 voix pour et 1 abstention, la proposition de l'entreprise RIVA s'élevant au montant de 23 005,52 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE PAR 13 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Délibération N° 63-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A LA SOUSCRIPTION D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES ».

ACCEPTE à l'unanimité, la mission d'assistance proposée par AFC Consultants d'Avignon pour le montant de 1 250 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 64-2016 : AMENAGEMENT DES ABORDS DU TENNIS.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise SOLEV de Carpentras pour un montant de 13 250 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 22 Avril 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

La séance est ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT (arrivé délibération n°68) - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN- Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER..

Représentés : Mme Josiane DEFLAUX a donné pouvoir Mme Henriette TURCO,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 13 Avril 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 65-2016 : LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 61 A PLACE DE L'HORLOGE.

APPROUVE à l'unanimité, la location du logement communal situé 61 A place de l'Horloge, de 79 m², à partir du 1^{er} mai 2016, à Madame Delphine SIVALY pour un loyer mensuel de 635 €.

PRECISE que le bail est renouvelable tous les 3 ans.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 66-2016 : RETROCESSION DE CONCESSION DU CIMETIERE.

DECIDE à l'unanimité que l'indemnisation des concessions, déduction faite de la partie reversée au CCAS sera de : 350 € à Madame TADDIO, 120 € à Madame NORDEY.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et formalités utiles, à signer toutes pièces nécessaires pour l'avancement de cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 67-2016 : ACCEPTATION DES TRAVAUX DU BOULODROME AU FOYER SPORTIF.

ACCEPTÉ par **8 voix POUR** et **3 ABSTENTIONS** (Mme Catherine ROSSI, Mme Tephén PITOT, Mme Monique AUBERT) la proposition de l'entreprise TPLM pour le montant de 25 000.€ HT,

PRECISE que Madame GAVRON prendra en charge le montant payé par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

PAR 8 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

Délibération N° 68-2016 : TARIF DE STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS DU BOULODROME.

DETERMINE à l'unanimité les tarifs suivants, à compter du 1^{er} mai 2016 de 9h à 18h, 7j/7 jusqu'au 30 septembre 2016 : 2 € pour les motos, 3 € pour les voitures, 5 € pour les camping-cars,

PRECISE que le stationnement sur les parkings P1 et P2 seront gratuits pour les Ménerbiens et les Vauclusiens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 69-2016 : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER.

APPROUVE à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier à temps complet sur le grade d'adjoint technique de 2^e classe au 1^{er} échelon, du 1^{er} mai au 30 septembre 2016, afin de palier à un accroissement saisonnier d'activité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 04 Mai 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2016

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN (arrivée délibération n°77-2016) - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN - M. Jean-Claude PUECH.

Représentées : Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à Mme Catherine ROSSI,
M. Patrick MERLE a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 28 Avril 2016, approuvé à l'unanimité.

Décision N° 70-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle cadastrée Section AW 400 et AW401 à Ménerbes.

Délibération N° 71-2016 : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU.
DECIDE à l'unanimité d'approuver la Modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
DIT que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
DIT que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Ménerbes et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
DIT que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU, ne seront exécutoires que : 1 mois après sa réception par le Préfet; après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en Mairie durant un mois, mention de cet affichage insérée dans un journal).

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 72-2016 : SOUSCRIPTION DE CONTRAT D'ASSURANCE POUR L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE DORA MAAR.

DECIDE à l'unanimité, d'assurer les œuvres de Dora Maar pour une cotisation forfaitaire de 900 € TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 73-2016 : TARIFICATION DE CONCESSION DANS LE COLUMBARIUM.

DECIDE à l'unanimité, d'appliquer les tarifs comme suit :

- concession trentenaire : 600 €,
- concession cinquantenaire : 800 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.
La commune informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 74-2016 : CONVENTION DE MECENAT DE COMPETENCES.

ACCEPTE à l'unanimité d'établir une convention de mécénat de compétences avec les entreprises qui le souhaitent.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 75-2016 : TRAVAUX DE MENUISERIE : REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DU CABINET MEDICAL.

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de l'entreprise RIVA pour le montant de 2 430 € TTC soit 2 025 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 76-2016 : TRAVAUX DE DEVANTURE DU LOCAL COMMERCIAL LOUE AU CABINET D'ARCHITECTE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Jean-Louis GRANIER pour le montant de 3 840 € TTC soit 3 200 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 77-2016 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU TENNIS CLUB DE MENERBES.

ACCEPTE par 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS la convention de mise à disposition des équipements sportifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

PAR 12 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

Délibération N° 78-2016 : ADHESION 2016 A L'ASSOCIATION DES ELUS AU PATRIMOINE DE VAUCLUSE.

ACCEPTE à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse pour l'année 2016 pour le montant de 50 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 79-2016 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DU CALAVON

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- De prendre acte du refus de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse (LMV) quant au transfert des installations sportives du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon,
- De prendre acte du refus du Département quant à ce transfert,
- D'approuver les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon avec notamment sa pérennisation,
- D'approuver les statuts modifiés ci-annexés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 80-2016 : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES.

ACCEPTE à l'unanimité, l'appel à cotisation de 2016 de la Fédération Nationale des Communes Forestières pour le montant de 400 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 81-2016 : APPEL A COTISATION DE LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX VAUCLUSIENNE.

à l'unanimité :

ACCEPTE à l'unanimité, la participation financière de la convention de fourrière animale pour le montant de 300 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 82-2016 : ACCEPTATION D'UN DON.

ACCEPTE à l'unanimité le don en faveur de la Commune, dans le cadre de la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France de 10 000 € - DIX MILLE EUROS de Monsieur Patrick VANDROMME.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 83-2016 : DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX ET LES BAUX COMMERCIAUX.

DECIDE à l'unanimité, de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerne l'ensemble de la commune figurant sur le plan local d'urbanisme.

Chaque cession sera subordonnée, à peine de nullité, à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précisera le prix et les conditions de cession.

Le droit de préemption sera exercé selon les modalités prévues par les articles L 213-4 à L 213-7. Le silence de la commune pendant deux mois à compter de la réception de la déclaration vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption. Le cédant pourra alors réaliser la vente aux prix et conditions figurant dans sa déclaration.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 84-2016 : POSE DE POUTRES SUR LE BOULODROME.

ACCEPTE par 12 VOIX POUR et 2 CONTRE, le devis de la Scierie André CHARRE et Fils pour le montant de 1 807,92 € HT soit 2 169,50 € TTC.

PAR 12 VOIX POUR ET 2 CONTRES

Fait à Ménerbes, le 04 Juin 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI (arrivée délibération n°92) - M. Yannick MARTIN (arrivé délibération n°88) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - Mme Chantal BASIN - M. Jean-Claude PUECH.

Représentées : Mme Fabienne GATIMEL a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
M. Eric ARIAS a donné pouvoir à Mme Chantal BASIN,

Absents : M. Fabien TEMPIER - M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme Tephén PITOT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 2 Juin 2016, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 85-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AS 454 et 455.

Décision Municipale N° 86-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AT 270.

Délibération N° 87-2016 : CIMETIERE : MODIFICATION DE LA CATEGORIE DE CONCESSION FUNERAIRE ET MISE EN PLACE DE TARIFICATION.

DECIDE à l'unanimité :

Article premier. – Les concessions perpétuelles sont arrêtées et il est institué en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales les différentes concessions suivantes :

Concessions	Durée	Prix
Concession trentenaire	30 ans	260 €/m ²
Concession cinquantenaire	50 ans	348 €/m ²

Article 2. – Les prix des concessions sont fixés comme suit :

Concession de terrain d'une superficie de : 2,45 m² soit 1m x 2,45m

Concession de terrain d'une superficie de : 4,65 m² soit 1,90 m x 2,45m

Article 3. – Le prix d'occupation du caveau provisoire est fixé par jour comme suit :

- du 1^{er} au 7^e jour : gratuit
- du 8^e jour au 22^e jour : 2 €/jour
- du 23^e jour au 30^e jour : 4 €/jour
- au-delà du 31^e jour : 5 €/jour

Dans le cadre de la restructuration du cimetière, au cas où la commune ne peut délivrer une concession, la gratuité du caveau provisoire sera accordée.

Article 4. – Sera reversé au centre communal d'action sociale 33,4 % du prix de la concession

Article 5. – Ces mesures sont applicables immédiatement, les dispositions antérieures ayant même objet, sont et demeurent abrogées.

Article 6. – Monsieur le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal n° 33-2014 en date du 7 avril 2014 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

La commune informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 88-2016 : CIMETIERE : PROCEDURE DE REGULARISATION AVANT REPRISE, DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1^{ère} lettre recommandée avec accusé réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

Article 2 : D'affecter spécialement l'intérieur du carré 2 aux inhumations en terrain commun.

Article 3 : De proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

➤ L'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,

➤ De faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

Article 4 : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de 30 ans ou 50 ans, et de fixer respectivement le prix de 260 € et de 348 € le m² occupé.

Article 5 : De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 1^{er} janvier 2017, de manière à passer la fête de la Toussaint.

Article 6 : De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Monsieur le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

Article 7 : Monsieur le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération. La commune informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 89-2016 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT du 9 juin 2016 tel que présenté en annexe,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 90-2016 : DESAFFECTATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL ET ENQUETE PUBLIQUE.

INDIQUE à l'unanimité, que l'ancien chemin rural est désaffecté de l'usage du public,

DECIDE d'ouvrir une enquête publique et permettre la vente des parcelles AI 385(88m²) et AI 384(40m²).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 91-2016 : APPROBATION DU PROJET DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE DES ELEVES ISLE-SUR-LA-SORGUE/LE THOR ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES ELEVES CAVAILLON/CABRIERES-D'AVIGNON.

ACCEPTE à l'unanimité, le projet de fusion des deux syndicats intercommunaux,

EMET un avis favorable sur le projet de périmètre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 92-2016 : APPEL A COTISATION DE LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX VAUCLUSIENNE.

DECIDE à l'unanimité d'annuler la délibération n° 81-2016 du Conseil Municipal du 2 juin 2016,

ACCEPTE la participation financière aux frais de fourrière animale pour 685,43 €,

EMET un avis favorable pour la participation aux frais de stérilisation des chats non identifiés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 93-2016 : CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE AVIPUR.

ACCEPTE à l'unanimité le contrat de dératisation et désinsectisation pour l'Ecole Clovis Hugues pour le montant de 364,14 € HT soit 436,97 € TTC par an,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 94-2016 : DIAGNOSTIC D'AMIANTE DES GARAGES DE L'ECOLE CLOVIS HUGUES.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'agence Aptésienne pour le montant de 360 TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 95-2016 : MODIFICATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES.

DECIDE à l'unanimité d'organiser le temps d'activités périscolaires sur deux fois une heure et demie le mardi et le jeudi de 15 h à 16 h 30.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 96-2016 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

ACCEPTE à l'unanimité, le virement de crédits suivants :

Section d'investissement

Chapitre 10 – Article 10251 Dons et legs en capital+ 95 000 €

Chapitre 23 – Article 2313 Construction Opération 60.....- 95 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 97-2016 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE GORDES.

S'OPPOSE par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Gordes,

DEMANDE instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 06 Juillet 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Menerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AOÛT 2016**

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Menerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN.

Représentés : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT,
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,

Absents : M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 22 Juin 2016, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 98-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AD 499-502.

Décision Municipale N° 99-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section Parcelles AW 507 et AW 508.

Décision Municipale N° 100-2016 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées Section AT 261, AT 535, AT 536.

Délibération N° 101-2016 : CIMETIERE : PROCEDURE DE REGULARISATION AVANT REPRISE, DES SEPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1^{ère} lettre recommandée avec accusé réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

Article 2 : De procéder au réaménagement de l'ensemble du carré 3 du cimetière afin d'y créer des allées de circulation pour assurer la sécurité des usagers du cimetière ainsi que l'alignement des sépultures prochainement créées.

Article 3 : Dans le cadre de ce projet de réaménagement du carré 3 et sauf à ce que les familles puissent justifier d'un acte de concession en cours de validité, il est proposé aux familles concernées par les sépultures sur les emplacements du N°54 à 118 de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

Article 4 : S'agissant des sépultures situées ailleurs dans le cimetière, il est proposé aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

➤ L'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,

➤ De faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

Article 5 : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de 30 ans au prix de 260 € par m² occupé ou une durée de 50 ans au prix de 348 € par m² occupé.

Article 6 : De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 1^{er} janvier 2017, de manière à passer la fête de la Toussaint.

Article 7 : De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger Monsieur le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

Article 8 : Monsieur le Maire, auquel la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014 a délégué, en application de l'article L.2122-22 8° du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires, est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 9 : La délibération n° 88-2016 du Conseil Municipal en séance du 22 juin 2016 est abrogée et remplacée par la présente délibération.

La commune informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 102-2016 : TARIF DES CONCESSIONS DU COLUMBARIUM.

DECIDE à l'unanimité, de reverser au Centre Communal d'Action Sociale 33,4 % du prix de chaque concession du columbarium

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 103-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

DEMANDE à l'unanimité l'attribution d'une aide financière adaptée et la plus large possible auprès du Conseil Régional, dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire pour l'année 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 104-2016 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

APPROUVE à l'unanimité, la révision du PLU,

LANCE une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 105-2016 : CONVENTION AVEC LE « PRINTEMPS DES POETES ».

ACCEPTE à l'unanimité, le label « Village en poésie » pendant trois années,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le « Printemps des Poètes ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 106-2016 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF.

EMET à l'unanimité, un avis favorable à la convention de servitudes avec ERDF,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 107-2016 : DELEGATION D'ELUS AUPRES D'ASSOCIATIONS

DESIGNE : à l'unanimité,

- Fabienne GATIMEL, déléguée auprès de « Protégeons Ménerbes » et des « Amis de Ménerbes » et
- Patrick MERLE, délégué auprès de « Protégeons Ménerbes ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 108-2016 : TRAVAUX DE SECURITE A LA MAIRIE.

ACCEPTE à l'unanimité, les devis de l'entreprise BISCARAT pour les travaux de sécurité à la mairie pour le montant total de 4 692 € HT soit 5 630,40 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 109-2016 : TRAVAUX D'ELECTRICITE, DE PLOMBERIE ET DE PEINTURE DANS L'APPARTEMENT SITUE 40 CHEMIN DE LA MONTAGNE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de

- Alain GARIDEL de Ménerbes pour l'électricité pour le montant de 6 731 € HT et la plomberie pour le montant de 3 712 € HT soit la somme de 12 531,60 € TTC
- L'Entreprise MEINDER de Ménerbes pour la peinture pour le montant de 7 988 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 110-2016 : TRAVAUX DE PEINTURE DANS L'APPARTEMENT 123 A avenue Marcellin Poncet.

ACCEPTE à l'unanimité le devis de peinture de Monsieur MEINDER de Ménerbes pour le montant de 1 280 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 111-2016 : TRAVAUX DE FUMIGATION DANS L'EGLISE SAINT-LUC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de la société ATH de Vitrolles pour :

- un traitement par application de gel insecticide de mobiliers et boiseries pour le montant de 4 700 € HT soit 5 640 € TTC,
- la désinsectisation par fumigation au Vikane pour le montant de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 112-2016 : TRAVAUX DE DESINSECTISATION ET DECONTAMINATION DES ŒUVRES D'ART DE L'EGLISE SAINT LUC.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Madame Danièle AMOROSO de Villeneuve-lès-Avignon pour le montant de 8 724 € HT soit 10 468,80 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 113-2016 : TRANCHE 6 : AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'EGLISE SAINT LUC.

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur Bruno JOUVE, architecte à Avignon pour la mission de maîtrise d'œuvre au taux de 9,50 % sur les travaux d'aménagement extérieur de l'église Saint Luc.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 114-2016 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE – LOT 4 : AVENANT N° 1.

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 1 pour le lot « menuiseries bois » de l'entreprise FAUCHERON s'élevant au montant de 21 778,18 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 115-2016 : ACCEPTATION D'UN DON.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de 14 400 € de Monsieur et Madame COXE pour les travaux de stabilisation des talus des terrains de tennis.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 116-2016 : CREATION DE POSTE.

APPROUVE à l'unanimité, la création de :



- un poste d'adjoint technique territorial de 1^e classe à compter du 1^{er} octobre 2016,

PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 17 Août 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOÛT 2016**

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN (Arrivée délibération N°121-2016) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN (Arrivée délibération N°119-2016) - M. Jean-Claude PUECH.

Représentés : Mme Fabienne GATIMEL a donné pouvoir à Mme Monique AUBERT,
M. Eric ARIAS a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO.

Absents : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 09 Juillet 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 117-2016 : ACCEPTATION DE DON.

ACCEPTÉ à l'unanimité, le don en faveur de la Commune, de Madame Kate GAVRON de 100 000 € - CENT MILLE EUROS, pour l'aménagement du Foyer Sportif.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 118-2016 : DROIT DE BAIL 2016 POUR LA SOCIETE DE CHASSE LA PHILOSOPHE.

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement du bail de location des terres communales au profit de la société de chasse «La philosophe» pour un loyer annuel de 30 €, pour l'année 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 119-2016 : TARIF DE LA CARTE POUR LE DROIT DE FOUILLES DES TRUFFES DANS LA FORET COMMUNALE 2016/2017.

APPROUVE à l'unanimité le tarif de 200 € de droit de fouille des truffes sur les terrains communaux,

DECIDE que ce tarif est valable pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 30 octobre 2017,

PRECISE que cette recette est inscrite au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 120-2016 : TARIF DES SERVICES COMMUNAUX POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017.

ACCEPTÉ à l'unanimité les tarifs suivants :

- 2.50 €, le repas par enfant,
- 4.50 € le repas par adulte,
- 1 € la garderie du matin,
- 1 € l'étude surveillée.

PRECISE que le règlement des services municipaux indiquera l'organisation des temps d'activités périscolaires à titre gracieux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 121-2016 : TRAVAUX DE MONTAGE EN 3D DE LA FUTURE MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS.

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de l'atelier Lionel Noirat de Courthézon pour le montant de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 122-2016 : DEMANDE DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR LE PROJET DE LA MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS.

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur Serge CHABAUD de Goult pour le montant de 650 € HT soit 780 € TTC,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 123-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE : AVENANT N°1.

ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n° 1 de la Société LEE INGENIERIE s'élevant au montant de 2 500,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 124-2016 : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIAUX POUR LES CITERNES SOUPLES.

APPROUVE à l'unanimité la fourniture d'équipements complémentaires pour 1 180,00 € HT soit 1 416,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 125-2016 : DELEGATION D'ELUS AUPRES DU TENNIS CLUB DE MENERBES.

DESIGNE à l'unanimité, M. Patrick MERLE, Mme Monique AUBERT en tant que délégués auprès du Tennis Club de Ménerbes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 126-2016 : DELEGATION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.

DESIGNE à l'unanimité, Madame Monique AUBERT, déléguée des affaires scolaires et périscolaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 31 Août 2016
Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - M. Eric ARIAS - Mme Josiane DEFLAUX - Mme Catherine ROSSI - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Monique AUBERT - M. Fabien TEMPIER (arrivée délibération 129-2016) - M. Jean-Claude PUECH.

Représentés : M. Patrick MERLE a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absent excusé : M. Yannick MARTIN.

Absents : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 29 Août 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 127-2016 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA MATERNITE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'APT.

APPROUVE à l'unanimité, la motion pour le maintien de la maternité du centre Hospitalier du Pays d'Apt.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 128-2016 : MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPHEE.

ACCEPTE à l'unanimité, la maintenance du logiciel ORPHEE de la bibliothèque municipale pour le montant annuel de 220,02 € HT soit 264,02 € TTC assurée par la Société C3RB Informatique de Onet le Château (12850) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 129-2016 : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE - LOT 4 : AVENANT N° 1.

ACCEPTE à l'unanimité l'avenant n° 1 de l'entreprise FASTISOL s'élevant au montant de 5 050 € HT portant le marché à 27 632,70 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 130-2016 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DU CALAVON AU 31 AOUT 2016 – APPROBATION DE L'ETAT DE REPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'AGENT DU SYNDICAT – DEMANDE DE REPRISE DE LA GESTION DU SERVICE ET DE L'AGENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE.

ADOPTE à l'unanimité, la Proposition de Monsieur le Maire ;

PREND ACTE de la dissolution du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon à la date du 31 août 2016.

ACCEPTE les conditions de liquidation, telles que décrites ci-dessus et précise que la répartition de l'actif et du passif du syndicat ne pourra devenir définitive qu'après l'adoption du Compte Administratif 2016.

S'INTERROGE sur la répartition de l'actif et du passif, notamment en ce qui concerne les communes qui n'ont pas participé au financement des équipements initiaux.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Vaucluse de prendre l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal déterminant les conditions de la liquidation du Syndicat et répartissant entre les communes membres l'actif et le passif, conformément aux souhaits du comité syndical et des conseils municipaux, avec notamment la reprise de la gestion du service et de l'unique agent du Syndicat par le Conseil Départemental de Vaucluse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

périscolaires à titre gracieux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 131-2016 : CONVENTION D'OBJECTIFS 2016/2017 AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LOU PASQUIE.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de la commune 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 132-2016 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DES ASSOCIATIONS.

ACCEPTE par 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** (Mme Chantal BASIN) de mettre gratuitement à la disposition des associations de la commune, les locaux municipaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec chaque association.

APPROUVE PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 133-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FIPDR.

SOLLICITE à l'unanimité, l'Etat pour une aide financière la plus élevée possible dans le cadre du FIPDR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 134-2016 : CESSION DE LOT EN VOLUME AU PROFIT DE LA FAMILLE KAUP.

ACCEPTE PAR 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**, l'établissement d'un acte rectificatif comportant l'état descriptif en volume, par Maître Valérie BASIN,

PRECISE que le lot volume 2, sera attribué gratuitement à Madame KAUP et son fils, le lot volume 1 restant propriété de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE PAR 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

Délibération N° 135-2016 : TRAVAUX DE PEINTURE A LA MAIRIE.

APPROUVE à l'unanimité, le devis de la SARL COMTAT PEINTURE DECORATION de Monteux pour les travaux de peinture ci-dessus indiqués,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 136-2016 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE MONTAGE EN 3D DE LA FUTURE MAISON DE SANTE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'atelier Lionel Noirat de Courthézon pour le montant de 600 € HT,

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget de la Commune 2016,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 137-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR LA MAISON DE SANTE

SOLLICITE à l'unanimité, une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Régional pour la construction de la maison de santé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 25 octobre 2016

Le Maire,



Christian RUFFINATTO





Mairie de Ménerbes

Le Maire

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2016**

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN (arrivée délibération n°150-2016) - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - Mme Henriette TURCO.

Représentés : Mme Monique AUBERT a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à Mme Tephén PITOT
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absents : M. Franck DUFOUR – M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : Mme Catherine ROSSI.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 18 Octobre 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 141-2016 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL MUNICIPAL.

AUTORISE à l'unanimité, l'achat de chèques cadeaux d'un montant total de 971 € TTC pour l'ensemble des agents municipaux auprès du Groupe La Poste.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 142-2016 : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA MISE A JOUR DE L'AVAP.

ACCEPTE la proposition de Monsieur FOULQUIER, architecte, pour le montant total de 5 950 € HT soit 7 140 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 143-2016 : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU – SECTEUR UCe.

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme visant l'extension de la zone UCe avec la création d'un secteur UCe, telle qu'elle est annexée à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs,

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Ménerbes et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- un mois après sa réception par le Préfet ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

APPROUVE A L'UNANIMITE



Délibération N° 144-2016 : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU – SECTEUR UA.

DECIDE à l'unanimité, d'approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme visant l'extension de la zone UA, telle qu'elle est annexée à la présente,

DIT que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs,

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, la révision allégée du plan local d'urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public en mairie de Ménerbes et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

- un mois après sa réception par le Préfet,

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 145-2016 : ENTRETIEN ANNUEL DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION, ET DE LA VMC.

REFUSE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise BISCARAT pour l'entretien de l'électricité et de la plomberie sanitaires 466,00 € HT,

ACCEPTE la proposition de l'entreprise BISCARAT pour l'entretien de la climatisation, et de la VMC pour le montant total de 582,00 € HT,

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 146-2016 : MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES DE LA MAIRIE.

ACCEPTE à l'unanimité, le contrat 1 au prix de 398 € HT proposé par la Société COPAS SYSTEMES.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 147-2016 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES.

ACCEPTE à l'unanimité, de verser à Monsieur Thierry ACHARD, une indemnité de conseil pour l'année 2016 relative à sa mission de comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune de Ménerbes, s'élevant à 498,66 € brut soit 454,51 € net.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 148-2016 : ETUDE DE FAISABILITE DE L'ENTREE DU VILLAGE.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de Monsieur Olivier FOULQUIER pour le montant de 5 040 HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 149-2016 : ETUDE DE PERMEABILITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DES LOGEMENTS.

ACCEPTE à l'unanimité, l'étude de perméabilité pour le montant de 750 € HT proposée par la Société SOLEO Environnement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 150-2016 : MAINTENANCE DU LOGICIEL DU CIMETIERE AVEC LE GROUPE ELABOR.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition du Groupe ELABOR pour une maintenance du logiciel du cimetière pour une période de 5 Ans, pour le montant de 1 499,60 € HT soit 299,92 € HT par an.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 151-2016 : AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE ET DU PARKING PAYSAGER.

ACCEPTE à l'unanimité, l'aménagement des abords du stade et du parking paysager pour un montant de 2 700 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 152-2016 : MODIFICATION DU PLU.
APPROUVE à l'unanimité, la modification du PLU.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 153-2016 : VALIDATION DU PPRI.
VALIDE à l'unanimité, le PPRI soumis par la DDT de Vaucluse.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 154-2016 : DENOMINATION D'UN CHEMIN RURAL.
ACCEPTE à l'unanimité, la dénomination du chemin de la Jaume.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 155-2016 : CESSION DE PARCELLES.

ACCEPTE par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION la vente des parcelles cadastrées en section AI 384 et AI 385 au prix de 50 € le m²,

DESIGNE Maître BASIN pour établir les actes notariés correspondants,

PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 156-2016 : ACCEPTATION DE DON DE MADAME SALAS EPOUSE MARTIN.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de Madame Renée SALAS épouse MARTIN, de deux cadres de son grand-père, Monsieur Emile DOUZON, pour la future Maison du Patrimoine.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 157-2016 : ACCEPTATION DE DON DE MONSIEUR PATRICK MERLE.

ACCEPTE à l'unanimité, le don de 10 dessins de Dora Maar et d'une œuvre de l'artiste Francine ZUBEIL, par Monsieur Patrick MERLE.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 158-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de la SMACL pour une prime d'assurances de 16 549 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 159-2016 : CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC JVS MAIRISTEM.

ACCEPTE à l'unanimité, le contrat de maintenance avec JVS MAIRISTEM pour le montant de 54 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 160-2016 : LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL SITUE 123 A AVENUE MARCELLIN PONCET.

APPROUVE à l'unanimité, la location du logement communal situé 123 A avenue Marcellin Poncet, de 33 m², à partir du 1^{er} novembre 2016, à Monsieur PIEL Teddy pour un loyer mensuel de 325 €.

PRECISE que le bail est renouvelable tous les 6 ans.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 161-2016 : ASSISTANCE, CONSEIL ET SUIVI DES CONTRATS D'ASSURANCES.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition du Cabinet AFC Consultants pour le montant de 1 922 € HT.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 162-2016 : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2.

ACCEPTE à l'unanimité, le virement de crédits suivants : Section d'investissement

Chapitre 21 – Article 2183 Opération 20 Matériel de bureau et informatique.....+ 6 000 €

Chapitre 23 – Article 2313 Opération 60 Construction.....- 6 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 163-2016 : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CALAVON : REPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'AGENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- adopte à l'unanimité la Proposition du Maire ;
- prend acte de la dissolution du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon à la date du 31 août 2016
- accepte les conditions de liquidation, telles que décrites ci-dessus et précise que la répartition de l'actif et du passif du syndicat ne pourra devenir définitive qu'après l'adoption du Compte Administratif 2016
- demande à Monsieur le Préfet de Vaucluse de prendre l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal déterminant les conditions de la liquidation du Syndicat et répartissant entre les Communes membres l'actif et le passif, conformément aux souhaits du comité syndical et des conseils municipaux, avec notamment la reprise de la gestion du service et de l'unique agent du Syndicat par le Conseil Départemental de Vaucluse
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 2 Décembre 2016
Le Maire,



Christian RUFFINATTO



Mairie de Ménerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (arrivée délibération n°166-2016).

Représentés : M. Patrick MERLE a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL,
Mme Monique AUBERT a donné pouvoir Mme Josiane DEFLAUX,
M. Fabien TEMPIER a donné pouvoir à M. Christian RUFFINATTO,
Mme Tephén PITOT a donné pouvoir à Mme Catherine ROSSI.

Absents : M. Franck DUFOUR – M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 25 Novembre 2016, approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 164-2016 : PROPOSITION D'ETUDE ET D'INVENTAIRE DANS LE VILLAGE ET AUX ABORDS.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition d'étude et d'inventaire dans le village et aux abords pour le montant total de 13 800 € sans TVA sur une période de 2 ans,

PRECISE que cette dépense sera inscrite aux budgets 2017 et 2018 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 165-2016 : PROPOSITION D'ETUDE POUR LA MODIFICATION DU PLU.

APPROUVE à l'unanimité, la modification du PLU.

APPROUVE le devis de l'atelier d'Urbanisme Michel Lacroze et Stéphane Vernier à Pujaut pour un montant de 4 500 € HT,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 166-2016 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DE STRUCTURES DE JEUX POUR ENFANTS AU FOYER SPORTIF.

APPROUVE à l'unanimité, le devis de la société PRO-URBA – 51 Rue Louis Ampère 93330 Neuilly-sur-Marne – pour la fourniture et pose des jeux pour un montant de 24 136,00 € HT soit 28 963,20 € TTC,

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 167-2016 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPAL – Version 3.

APPROUVE par 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS, la modification des statuts de la communauté de communes - version n°3 tels que validés par la délibération du conseil communautaire du 20 octobre 2016,

MANDE le Maire afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PAR 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Délibération N° 168-2016 : BAIL COMMERCIAL POUR LE SALON DE COIFFURE.

ACCEPTE à l'unanimité de renouveler le bail commercial du salon de coiffure pour une durée de 9 années,

INDIQUE que le loyer du bail commercial s'élève à 240 € par mois, à compter du 1^{er} décembre 2016,

PRECISE que la recette est inscrite au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 169-2016 : BAIL COMMERCIAL POUR LE SALON D'ESTHETIQUE.

ACCEPTE à l'unanimité, de proposer un bail commercial pour le salon d'esthétique, pour une durée de 9 années,

INDIQUE que le loyer du bail commercial s'élève à 96 € par mois, à compter du 1^{er} décembre 2016,

PRECISE que la recette est inscrite au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 170-2016 : REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE - EXONERATION DES PENALITES DE RETARD.

APPROUVE à l'unanimité, exonération des pénalités de retard pour les entreprises sauf pour les lots 3 – étanchéité - et 5 – serrurerie -,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 171-2016 : MODIFICATION DU DEVIS POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON JANE EAKIN.

APPROUVE à l'unanimité, le devis de réfection de toiture de l'entreprise RIVA pour un montant de 29 398,04 € HT,

PRECISE que cette recette sera inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 172-2016 : VENTE DE COUPE DE BOIS D'AFFOUAGE.

PRECISE le prix du lot est fixé à 200 €.

PRECISE l'exploitation de la parcelle sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :

- 1^{er} garant : M. Christian RUFFINATTO – Maire,
- 2^e garant : M. Eric ARIAS – 4^{ème} Adjoint
- 3^e garant : M. Patrick MERLE – Conseiller municipal.

PRECISE que cette recette sera inscrite au budget 2017 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 173-2016 : CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LUBERON ALARME – ANNEE 2016.

ACCEPTE PAR 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, les devis de la société alarme Luberon – d'APT, concernant les contrats de surveillance des bâtiments municipaux comme mentionnés ci-dessus,

INDIQUE que chaque contrat sera renouvelé par tacite reconduction par période d'un an sans dépasser trois années consécutives,

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

PAR 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Délibération N° 174-2016 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2015.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 175-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DE CONTRACTUALISATION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : AVENANT 2016.

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant 2016 de la contractualisation pour une subvention de 64 500 € pour un coût subventionnable de 107 500 € HT dans l'attente du véritable projet de Monsieur Bruno JOUVE, architecte,

PRECISE que cette dotation est dédiée aux travaux de l'église,

INDIQUE que cette recette sera inscrite au budget 2017 de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 176-2016 : ACCEPTATION DE DON.

ACCEPTE par 12 POUR et 1 ABSTENTION le don en faveur de la Commune, dans le cadre de la Fondation pour Ménerbes, sous l'égide de la Fondation de France pour le montant de 5 000 € de Madame Chantal BASIN,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

PAR 12 POUR et 1 ABSTENTION

Délibération N° 177-2016 : REMBOURSEMENT D'ACHATS DE FOURNITURES SCOLAIRES PAR UN PROFESSEUR DES ECOLES.

ACCEPTE à l'unanimité, le remboursement de la somme de 251,44 € TTC correspondant à l'achat de fournitures scolaires par Madame Mendonça,

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 178-2016 : PROLONGATION DE LA PROCEDURE DE REGULARISATION DES SEPULTURES SANS CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.

ACCEPTE à l'unanimité, dans l'intérêt des familles de proroger la date fixée initialement, au 1^{er} janvier 2017 et de laisser aux familles jusqu'au 30 novembre 2017 pour se présenter en mairie et accomplir les formalités nécessaires à la régularisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

PAR 12 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Délibération N° 179-2016 : PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION BAFA D'UN AGENT.

ACCEPTE à l'unanimité, de financer la formation BAFA d'un agent communal,

PRECISE que le coût de cette formation est de 420 € (exonération de la TVA), *

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 180-2016 : BUDGET 2016 DE LA COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N°3.

Section investissements

Chapitre 21 - Compte 2132 – Opération 49 Immeuble de Rapport	+ 10 000,00 €
Chapitre 20 - Compte 2031 – Opération 34 Frais d'études	+ 15 000,00 €
Chapitre 21 - Compte 2152 – Opération 22 Installation de Voirie	+ 10 000,00 €
Chapitre 20 - Compte 2031 – Opération 37 Frais d'études	+ 10 000,00 €
Chapitre 23 – Compte 2313 – Opération 60 Construction	- 45 000,00 €

Section Fonctionnement

Chapitre 014- Compte 73925 – Preq Rec Fiscales Communales Et Intercommunales	+ 1 500,00 €
Chapitre 011 – Compte 60612 –Energie - Electricité	- 1 500,00 €

APPROUVE à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus indiqués,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 181-2016 : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CONCERNANT LES CONCESSIONS DELIVREES DANS L'ANCIEN CIMETIERE ENTRE 2013 ET 2014.

ACCEPTE à l'unanimité, la signature d'un protocole d'accord transactionnel concernant les cinq concessions précitées portant sur les points suivants :

- La localisation précise dans l'ancien cimetière : à gauche de l'entrée le long du mur d'enceinte, suivant le projet de plan annexé et modifié par Elabor,
- De la modification des surfaces passant de 6 à 2,5m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 182-2016 : PROJET ANCIENNE MAIRIE – CREATION D'UN GROUPE DE REFLEXION.

APPROUVE à l'unanimité, la nomination de M. Christian RUFFINATTO, Mme Fabienne GATIMEL, M. Yannick MARTIN, Mme Catherine ROSSI et Mme Henriette TURCO,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fait à Ménerbes, le 22 Décembre 2016
Le Maire,



Christian RUFFINATTO